

Que ce soit celle de l'intelligence, indispensable pour comprendre ce que nous vivons ou subissons, ou celle dont on a besoin pour allumer les feux de la colère quand elle se fait nécessaire.

Août 2025

Au sommaire :

P1 : Budget : les sacrifices pour le monde du travail, ça suffit !!

P2 : Alors ALAN...où en est-on ? Quelques chiffres en attendant.....

P3 : Gardien/concierge à la DGFIP... une énième fonction en voie de disparition ?

P4 : Emplois précaires ? La CGT FIP 77 dit NON au travail Gratis

**Tous ensemble
pour gagner
sur nos
revendications !**



**Ne restez pas
isolés :**

**Syndiquez-vous
à la CGT
Finances
publiques !**



BUDGET : les sacrifices pour le monde du travail, ça suffit !

Le 15 juillet dernier, le Ministre M. Bayrou a présenté les axes d'un budget particulièrement brutal pour 2026 visant à une baisse de la dépense publique de 44 milliards d'euros qui viendront frapper très durement le monde du travail ! 75 % de ces économies seront supportés par l'État ! Alors qu'à côté de cela, le constat est fait de 211 milliards d'euros d'aides alloués aux entreprises sans contrepartie, ni contrôle, ni suivi !! **Voilà le capital une fois de plus épargné alors que les inégalités continuent à progresser et à fracturer notre société !!**

La CGT Finances publiques a été reçue lundi 21 juillet dernier par le Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, Laurent MARCANGELI et la purge est sans appel :

- gel de la valeur du point d'indice (pour la 3ème année consécutive),
- non-rétablissement de la GIPA,
- maintien du jour de carence,
- diminution de 10 % du salaire en cas d'arrêt maladie ordinaire,
- suppression de 3000 emplois dans la fonction publique avec pour la DGFIP une suppression de 550 emplois en 2026 et probablement 700 en 2027,
- suppression de 1000 à 1500 emplois dans certaines agences de l'État,
- non remplacement d'1 fonctionnaire sur 3.

MAIS PAS QUE :

Le Ministre porte aussi la réflexion sur :

- le gel et la forfaitisation du supplément familiale de traitement,
- la suppression de 30 millions d'euros de crédits sur le budget de l'action sociale interministérielle
- la suppression de 2 jours fériés, la remise en cause de la 5ème semaine de congés payés

MAIS PAS QUE :

C'est sans vergogne que le gouvernement Bayrou oeuvrera aussi à la dégradation de la sécurité sociale avec le déremboursement des médicaments, sans humanité qu'il fera des « économies » sur les malades en ALD qui ne seront plus remboursés à 100 %, sans justice qu'il appliquera de nouvelles ponctions sur les retraites et les pensions, et qu'il vient de réformer une nouvelle fois l'assurance chômage !!

La CGT Finances publiques 77 dénonce et condamne ces politiques austères et d'une brutalité sans précédent : c'est inacceptable !!

L'effort demandé ne doit pas être produit par le monde du travail, les gens dans la précarité, les malades, les privé(e)s d'emplois, les retraité(e)s ... mais par le capital !!

De l'argent il y en a, et le gouvernement nous ment : la dépense publique n'a jamais été la cause de la dette !! Le gouvernement agite les leviers de la « Peur » afin de tétaniser la population, menace nos générations futures d'avoir à supporter cette dette, prône une population « accro » aux dépenses et brandit l'étendard de la « FAILLITE de l'ÉTAT » évoquant des comparatifs avec la GRECE !!

Mais tout cela EST FAUX : l'augmentation de la dette provient davantage de la baisse organisée des recettes que de l'augmentation des dépenses !!



Alors Monsieur Bayrou il faut arrêter de nous prendre pour des C.. !!

Face à ces mesures destructrices pour notre modèle social, l'heure est à la mobilisation, à la lutte interprofessionnelle pour défendre les droits des travailleurs et travailleuses, pour revendiquer la justice sociale, budgétaire et fiscale !

Toutes les organisations syndicales appellent à refuser ce musée des horreurs, à défendre notre modèle social et la dignité au travail, et lancent une pétition interprofessionnelle.

La CGT finances publiques 77 vous invite à signer massivement cette pétition !!!

Lien de la pétition : <https://chnng.it/BVJHYfyKQ>

ALORS AVEC ALAN... OU EN EST-ON ?? Quelques chiffres en attendant....

L'état a voulu se rendre complice d'une ubérisation et de la marchandisation de l'offre de santé pour les agent(e)s et retraité(e)s, et s'embarquer sur une START-UP...

mais pour l'heure le navire vogue en eaux troubles !!

Une nouvelle réunion de la Commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) s'est tenue en urgence en plein mois de juillet avec les OS, attestant des difficultés pour ALAN à s'engager sur l'énorme marché que représente celui du Ministère des finances !!

Quid des prestations finales ? Quid des tarifications définitives, des aides proposées ? Quid des critères de sélection des dossiers ? Quelle écoute pour les adhérents aux situations difficiles ? Quid de l'accompagnement social des agent(e)s ? Autant de questions qui restent en suspend et pour lesquelles la CGT Finances publiques ne lâchera rien !!

Seule certitude aujourd'hui nous savons QUI va gérer les contrats santé des agent(e)s du Ministère, mais absolument pas POUR QUOI !

Mais ces priorités de « réponses » n'étaient pas à l'ordre du jour de ce CPPS, qui n'avait qu'un seul but : fixer le barème des aides aux enfants et aux retraités et définir un simulateur des tarifs courant septembre 2025 !

La CGT Finances publiques rappelle l'accompagnement social dont les agent(e)s bénéficiaient jusqu'ici étant affiliés à une mutuelle référencée : aide à la perte d'autonomie, allocation déménagement, allocation difficultés financières, allocation aide à la maternité, aides solidaires sur les restes à charges médicaux, aide aux enfants ,aide aux retraité(e)s.

Un réel débat devra entourer l'utilisation des crédits réservés aux prestations d'accompagnement social pour les futur(e)s adhérent(e)s ALAN au 1^{er} janvier 2026 !!

Afin de comprendre les calculs qui ont permis de déterminer les fonds alloués à l'accompagnement social, quelques chiffres ont été présentés à titre d'exemple :

Sur une cotisation d'équilibre de 69,80€ pour un agent ayant une rémunération brute mensuelle de 3000€ :

- part employeur 34,96€
- part forfaitaire à charge de l'agent de 20 % sera de 13,96€
- Part solidaire de l'agent 0,67 % de 3000€ soit 20,10€
- cotisation additionnelle de 1,49€ afin d'alimenter le fond d'aide aux retraités de 2 % et le fond d'accompagnement social de 3 %.

Soit une cotisation de 35,55 euros pour un agent actif ayant un revenu brut mensuel de 3000 euros.

MAIS POUR LA CGT FINANCES PUBLIQUES TOUT CELA RESTE INSUFFISANT !

A ce jour, il n'existe pas de données chiffrées sur la population du Ministère qui serait amenée à adhérer au contrat de groupe, ce qui rend les projections ALAN très approximatives !!

Concernant les barèmes d'aides aux enfants

La projection a permis de déterminer le montant de la cotisation à charge de l'agent actif pour ses enfants qui seraient rattachés au contrat de groupe :

- Enfant de plus de 21 ans : 43,73€
- Enfant de moins de 21 ans : 36,44€



En fonction de leurs ressources, les actifs pourraient bénéficier de réduction mensuelle de la cotisation pour les enfants adhérant au contrat de groupe :

REMUNERATION BRUTE	REMUNERATION BRUTE / REDUCTION MENSUELLE
Inférieure à 2450 €	12 €
Entre 2450 à 2750	7,50 €
Entre 2750 et 3000 €	5 €

Concernant les barèmes d'aides aux retraité(e)s

Il s'appuiera sur une cotisation additionnelle de 2 % acquittée par les bénéficiaires du contrat de groupe et s'appliquera aux retraités ayant les ressources les plus faibles dans la limite de 30 % des retraités adhérents.

Cette projection est aussi aléatoire en l'absence de données chiffrées, car ALAN reconnaît que ce public est mal connu, ces ressources non maîtrisées et il n'a pas été pris en compte de coefficient correcteur.

Pension brute (indice majoré lors du départ en retraite)	Réduction mensuelle
Inférieure à 1750 €	20 €
Entre 1750 euros et 1860 €	10 €

L'hypothèse présentée retient la base de l'adhésion de 10000 retraité(e)s. Si le nombre d'adhésions devient plus important la réduction mensuelle sera à la baisse. (cette cotisation additionnelle qui alimente le fond d'aide au retraité(e)s étant calculée sur les cotisations des actifs, ce fond sera contraint. Et plus il y aura de retraités adhérant à la PSC plus il y aura de retraités pouvant bénéficier de cette aide, qui sera donc revue à la baisse afin de rester dans les 30 % de bénéficiaires que prévoit l'accord.)

La CGT finances publiques 77 continuera de se battre sans relâche aux côtés des agent(e)s qui méritent le meilleur pour leur protection sociale complémentaire !!

La CGT Finances publiques 77 appelle à continuer de signer massivement la pétition « NON à ALAN » d'après le QR Code :



GARDIEN / CONCIERGE A LA DGFIP. UNE ENIEME FONCTION EN VOIE DE DISPARITION



Après les suppressions de certaines fonctions techniques (restauration, nettoyage, veilleurs de nuit) voici venue l'ère de la disparition de la fonction de gardien concierge à la DGFIP !!

En lien avec la Direction de l'Immobilier de l'État, la Direction Générale, adepte des méthodes fallacieuses, a décidé que dorénavant les gardiens concierges devront payer leurs fluides eau, gaz, électricité pour leurs logements de fonction.

Objectif ? LES POUSSER A QUITTER AU PLUS VITE CES LOGEMENTS

Et si l'administration a bien le cadre juridique en sa faveur depuis longtemps elle n'avait jamais, jusque-là, facturé ces fluides reconnaissant ainsi une légitime contrepartie à l'obligation d'astreinte permanente des gardiens concierges tous les jours de la semaine et même le week-end.

De plus, afin de rendre cette décision encore plus impactante, Bercy n'envisage aucune étude de ces logements, ni de travaux alors que bon nombre sont de véritables passoires thermiques (voire d'une vétusté naissante) Et pas d'installation de compteur individuel : ces fluides seront mis en paiement par le biais de bases forfaitaires exorbitantes.

A titre d'exemple, le montant de chauffage est calculé par rapport au nombre de radiateurs présents, avec un montant annuel de 590 euros par radiateur. Pour certains gardiens concierges, le paiement de ces fluides représentera 15 % de leurs salaires !!!



**Tous ensemble
pour gagner
sur nos
revendications !**



**Ne restez pas
isolés :**

Force est de constater une nouvelle fois que l'administration destructrice que représente la DGFIP a décidé unilatéralement, sans aucune information préalable et avec empressement, de ne plus avoir de reconnaissance envers la mission de gardien concierge.

A ce jour, la Direction générale refuse la mise en place d'une indemnité compensatoire ou une prime pour faciliter le paiement de ces sommes, mais s'est engagée à intervenir auprès de la Direction de l'Immobilier de l'État pour « geler » la mise en paiement des fluides, modifier les modes de calculs forfaitaires, et procéder à l'installation de compteurs individuels.

Concernant les gardiens concierges qui seraient dans l'incapacité de payer ces fluides, et qui souhaiteraient quitter leurs fonctions, la CGT Finances Publiques (SEULE !) a demandé à la Direction générale la mise en place d'une modalité de reclassement garantie sur la résidence d'affectation comme agent des services communs.

La CGT Finances Publiques a obtenu un GT dédié, au second semestre 2025, pour aborder l'avenir des missions et des agents techniques.

Pour la Seine-et-Marne : cette décision frappera de plein fouet les gardiens concierges des sites de Montereau, Provins, Melun-Thiers, Noisiel, Lagny, Coulommiers

! Pour la défense de tous les agents techniques du 77 et leurs fonctions,

La CGT FiP 77 revendique :

- l'étude de ces logements et l'établissement d'un diagnostic énergétique,
- la rénovation thermique des logements ,
- l'arrêt de la mise en paiement de ces fluides,
- l'annulation de toutes demandes déjà émises,
- la pose de compteurs individuels.

-

Emplois précaires ? La CGT dit NON au travail Gratis

Alors que le gouvernement poursuit ses politiques et réformes austères visant à l'asphyxie des services publics, la dégradation de l'exercice des missions et des conditions de travail des agent(e)s, aux suppressions d'emplois (550 pour 2026 et un prévisionnel de 700 pour 2027 à la DGFIP!!), la Direction générale et les Directions locales continuent de se demander pourquoi l'administration des finances n'est pas attractive ? Il est grand temps pour la CGT d'y répondre et de sortir sa boule de cristal....

Que voyons nous d'abord ? des vacataires ! Un recrutement massif durant la période estivale, un travail pour lequel l'administration leur demande de remplir les missions d'agent(e)s titulaires C et/ou B mais sans formation et avec une paye de.. vacataire !!

Puis vient le tour des apprentis en alternance : On monte la gamme mais pour un travail similaire, des apprentis à qui on confie des tâches de saisie et des traitements de listes durant 2 ans, et à qui on fait croire à la construction d'un projet éducatif....

Et forte en stratégie opportuniste, la Direction Générale nous sort même du chapeau des Services Civiques : agents sans droit puisque sous statut militaire qui viennent en remplacement des agent(e)s titulaires mais en restant bien entendu « sous-payés ».

Mais comme chaque année à Cannes, il y a toujours 1 gagnant et pour la « Palme d'Or du travail gratuit » ce sont **LES STAGIAIRES**, élèves de classe de 3ème ou 2nd, présents pour une période « d'observation » et à qui l'administration n'hésite pas à demander des heures de travail en les plaçant sur des postes vacants ou en les faisant remplacer les agent(e)s absents... **Pour la DDFIP 77 c'est 7 apprentis, 6 services civiques et 16 contractuels à l'embauche !!**

Faire travailler des mineurs gratuitement, utiliser les personnels sous contrats précaires sur des postes de titulaires, pour la CGT Finances publiques 77 c'est NON !

La CGT Finances publiques 77 revendique :

- que la Direction Générale rappelle à toutes les directions locales qu'il est interdit de faire travailler des stagiaires en observation
- que les vacataires, apprentis et services civiques effectuent du travail équivalent à leur niveau de recrutement et au salaire versé
- que les postes proposés aux apprentis correspondent à un programme pédagogique précis et à un diplôme
- que les règles de sécurité soient apprises à toutes et à tous dès leur arrivée.



LA CGT FINANCES PUBLIQUES 77 ... SA FORCE... C'EST VOUS !!

Contact : cgt.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr

Barème et bulletin d'adhésion sur : <https://77.cgtfinancespubliques.fr/>